Réf. Farde e-Assemblées : 2441863

N° OJ : **159**

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/12/2021

Objet : Financement des hôpitaux ressortissant de l'association IRIS - l'Institut Jules Bordet, CHU Brugmann et l'hôpital HUDERF.- Caution solidaire 2021 pour les besoins en emprunts long terme avec une durée de 3, 5, 10, 20 et 30 ans.- Conventions entre la Ville et les banques CBC et KBC.

Le Conseil communal,

Vu la décision du Conseil communal prise en date du 22 septembre 2003 approuvant le principe de la caution solidaire pour les hôpitaux ressortissant de l'association Iris pour la période de 2003 à 2005;

Vu la décision du Conseil communal prise en date du 23 janvier 2006 approuvant le principe de la caution solidaire pour les hôpitaux ressortissant de l'association Iris pour la période de 2006 à 2008;

Vu la décision du Conseil communal prise en séance du 15 décembre 2008 approuvant le principe de la caution solidaire pour les hôpitaux ressortissant de l'association Iris pour la période de 2009 à 2011 ;

Vu la décision du Conseil communal prise en séance du 12 mars 2012 approuvant le principe de la caution solidaire pour les hôpitaux ressortissant de l'association Iris pour l'année 2012 ;

Vu la décision du Conseil communal prise en séance du 7 octobre 2013 approuvant le principe de la caution solidaire pour les hôpitaux ressortissant de l'association Iris pour l'année 2013 ;

Vu la décision du Conseil communal prise en séance du 7 juillet 2014 approuvant le principe de la caution solidaire pour l'hôpital Brugmann ressortissant de l'association Iris pour l'année 2014 ;

Vu la décision du Conseil communal prise en séance du 29 juin 2015 approuvant le principe de la caution solidaire pour les hôpitaux ressortissant de l'association Iris pour l'année 2015 ;

Vu la décision du Conseil communal prise en séance du 27 juin 2016 approuvant le principe de la caution solidaire pour les hôpitaux ressortissant de l'association Iris pour l'année 2016 ;

Vu la décision du Conseil communal prise en séance du 25 septembre 2017 approuvant le principe de la caution solidaire pour les besoins en emprunts long terme des hôpitaux ressortissant de l'association Iris pour l'année 2017 mais sans les emprunts de l'institut Jules Bordet ;

Vu la décision du Conseil communal prise en séance du 23 avril 2018 approuvant le principe de la caution solidaire pour les besoins en emprunts long terme de l'Institut Jules Bordet pour l'année 2017 ;

Vu la décision du Conseil communal prise en séance du 24 septembre 2018 approuvant le principe de la caution solidaire pour les besoins en emprunts long terme de l'hôpital CHU Brugmann pour l'année 2018 ;

Vu la décision du Conseil communal prise en séance du 1 juillet 2019 approuvant le principe de la caution solidaire pour les besoins en emprunts long terme pour les hôpitaux CHU Brugmann et HUDERF pour l'année 2019 ;

Vu la décision du Conseil communal prise en séance du 16 décembre 2019 approuvant le principe de la caution solidaire pour les

besoins en emprunts long terme pour l'Institut Jules Bordet pour l'année 2019 ;

Vu la décision du Conseil communal prise en séance du 6 juillet 2020 approuvant le principe de la caution solidaire pour les besoins en emprunts long terme d'une durée de 30 ans pour les hôpitaux CHU Brugmann et HUDERF pour l'année 2020 ;

Vu la décision du Conseil communal prise en séance du 19 octobre 2020 approuvant le principe de la caution solidaire pour les besoins en emprunts long terme d'une durée de 5, 10 et 20 ans pour les hôpitaux CHU Saint-Pierre, CHU Brugmann et HUDERF pour l'année 2020 ;

Attendu qu'il est proposé de reconduire ce principe pour 2021, pour les emprunts long terme avec une durée de 5 ans de l'Institut Jules Bordet, pour les emprunts long terme avec une durée de 5, 10, 20 et 30 ans de l'hôpital CHU BRUGMANN et pour les emprunts long terme avec une durée de 3, 5, 10 et 30 ans de l'hôpital HUDERF ressortissant de l'association Iris et qu'il y a donc lieu de faire approuver de nouvelles conventions de cautionnement ;

Vu la décision d'iris du 29 octobre 2021 de lancer une consultation de marché ayant pour objet : « Conclusion d'emprunts pour le financement des investissements 2021 des associations du réseau iris : CHU Brugmann - Institut J. Bordet - Huderf » ;

POUR L'INSTITUT JULES BORDET

Vu la décision du bureau du conseil d'administration d'iris du 10 décembre 2021 d'attribuer le lot 2 (Les emprunts 2021 remboursables en 5 ans) à KBC bank NV pour 15.000.000 EUR et à CBC Banque SA pour 15.000.000 euros (date de réception de l'offre de KBC Bank NV – CBC Banque SA : 3 Décembre 2021);

Attendu que l'hôpital a établi un plan d'investissements pour l'année 2021, dont il ressort que les besoins en emprunts long terme à 5 ans pour l'année 2021 s'élève au total à 30.000.000 EUR ;

POUR L'HOPITAL CHU BRUGMANN

Vu la décision du bureau du conseil d'administration d'iris du 10 décembre 2021 d'attribuer le lot 2 (Les emprunts 2021 remboursables en 5 ans), le lot 3 (Les emprunts 2021 remboursables en 10 ans), le lot 4 (Les emprunts 2021 remboursables en 20 ans) et le lot 5 (Les emprunts 2021 remboursables en 30 ans) à KBC Bank NV (date de réception de l'offre de KBC Bank NV : 3 Décembre 2021);

Attendu que l'hôpital a établi un plan d'investissements pour l'année 2021, dont il ressort que les besoins en emprunts long terme à 5, 10, 20 et 30 ans pour l'année 2021 s'élèvent au total à 19.545.128 EUR (6.545.128 EUR en 5 ans ; 400.000 EUR en 10 ans; 900.000 en 20 ans et 11.700.000 en 30 ans);

POUR L'HOPITAL HUDERF

Vu la décision du bureau du conseil d'administration d'iris du 10 décembre 2021 d'attribuer le lot 1 (Les emprunts 2021 remboursables en 3 ans), le lot 2 (Les emprunts 2021 remboursables en 5 ans), le lot 3 (Les emprunts 2021 remboursables en 10 ans) et le lot 5 (Les emprunts 2021 remboursables en 30 ans) à KBC Bank NV (date de réception de l'offre de KBC Bank NV : 3 Décembre 2021);

Attendu que l'hôpital a établi un plan d'investissements pour l'année 2021, dont il ressort que les besoins en emprunts long terme à 3, 5, 10 et 30 ans pour l'année 2021 s'élèvent au total à 15.900.000 EUR (900.000 EUR en 3 ans ; 5.500.000 EUR en 5 ans; 2.500.000 en 10 ans et 7.000.000 en 30 ans);

Attendu que ces besoins en emprunts long terme doivent être garantis par la Ville de Bruxelles ;

Attendu que des cautionnements doivent être accordés aux banques CBC et KBC pour garantir les emprunts précités, indispensables au bon fonctionnement des 3 hôpitaux ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1 : Le principe de la caution solidaire pour les besoins en emprunts long terme à 5 ans pour l'année 2021 pour l'Institut Jules

Bordet s'élèvent au total à 15.000.000,00 EUR envers la banque CBC est approuvé ;

Article 2 : Le principe de la caution solidaire pour les besoins en emprunts long terme à 5 ans pour l'année 2021 pour l'Institut Jules Bordet s'élèvent au total à 15.000.000,00 EUR envers la banque KBC est approuvé ;

Article 3 : Le principe de la caution solidaire pour les besoins en emprunts long terme à 5, 10, 20 et 30 ans pour l'année 2021 pour l'hôpital CHU Brugmann s'élèvent au total à 19.545.128,00 EUR (6.545.128 EUR en 5 ans ; 400.000 EUR en 10 ans; 900.000 en 20 ans et 11.700.000 en 30 ans) envers la banque KBC est approuvé ;

Article 4 : Le principe de la caution solidaire pour les besoins en emprunts long terme à 3, 5, 10 et 30 ans pour l'année 2021 pour l'hôpital HUDERF s'élèvent au total à 15.900.000,00 EUR (900.000 EUR en 3 ans ; 5.500.000 EUR en 5 ans; 2.500.000 en 10 ans et 7.000.000 en 30 ans) envers la banque KBC est approuvé ;

Article 5 : Les quatre conventions de cautionnement sont approuvées.

Annexes :